



Loutre d'Europe et Gestion Forestière

Préconisations du Groupe Mammalogique Breton

- Franck Simonnet et Xavier Grémillet, 2006 -



La Loutre d'Europe est fortement dépendante de la végétation des rives des cours d'eau et de leurs alentours qui lui assure notamment gîtes et sécurité. Les cours d'eau forestiers peuvent lui fournir des gîtes alternatifs, des zones privilégiées d'alimentation (mares et étangs forestiers) et des zones de tranquillité. Ainsi, la gestion forestière des abords des cours d'eau (ripisylves, forêts alluviales, plans d'eau forestiers) doit intégrer cette espèce parmi les facteurs à prendre en compte.

Exigences écologiques de la Loutre d'Europe :

Nourriture : La Loutre se nourrit avant tout de **poisson**, consommant les individus les plus faciles à capturer (espèce la plus abondante, espèces lentes, individus malades, etc.). En Bretagne, sa catégorie de proies secondaire est constituée par les **batraciens**, ressource alimentaire cruciale à la sortie de l'hiver, et d'écrevisses américaines sur certains sites en été.

Gîtes : Au cours d'une année, la Loutre utilise **plusieurs dizaines de gîtes différents** le long des 5 à 40 km de cours d'eau qu'elle exploite. Ces gîtes (ou catiches) sont souvent constitués par des cavités dans les racines des arbres riverains, mais aussi des anfractuosités rocheuses, des arbres, troncs ou souches creuses, des terriers de renards ou blaireaux parfois éloignés de l'eau.

Reproduction : Pour assurer la mise bas et l'élevage des jeunes, la Loutre a besoin d'un minimum de **tranquillité**. Elle peut de plus avoir de grandes distances à parcourir pour rencontrer un partenaire sexuel ; les **corridors écologiques** (notamment forestiers) lui sont alors importants, notamment pour passer d'un bassin versant à l'autre.

Préconisations

• Principes de gestion

Le principe général à adopter est celui d'une gestion douce. D'une part, les travaux sylvicoles doivent avoir le souci de ne pas perturber le milieu aquatique, d'autre part, la gestion des berges doit se faire par la hiérarchisation des différents enjeux (sylvicole, hydraulique, biodiversité, etc.) permettant de n'intervenir que lorsque cela s'impose, selon les objectifs visés.

Préservation de la qualité générale de l'habitat

- **maintenir un corridor forestier** en évitant les coupes rases le long des berges et en alternant les interventions sur une rive puis sur l'autre et ceci sur des tronçons suffisamment longs et des pas de temps suffisants pour assurer à la faune la présence d'un milieu favorable en permanence.
- **éviter toute plantation de résineux** à moins de 50 mètres des cours d'eau en raison de l'acidification du milieu et du cours d'eau et de la déstabilisation des berges qu'elles entraînent (ces essences sont par ailleurs peu favorables à la constitution d'abris et catiches).
- **éloigner** des cours d'eau et plans d'eau **les pistes cavalières et d'exploitation forestière**, ainsi que les **sentiers de randonnée** qui doivent couper et non longer les cours d'eau.

Mesures actives :

- remplacer au fur et à mesure des coupes, les plantations de résineux existantes par des feuillus (essences locales et adaptées au biotope).
- recréer les méandres disparus (travaux soumis à autorisations spéciales).

Préservation de la capacité d'accueil de l'habitat vis-à-vis de la Loutre

• Conservation d'une importante densité en gîtes potentiels

- conserver tous les gros **arbres creux**, toutes les **souches creuses** sur berges, et tous les arbres présentant d'importants **lacis de racines** ou des **cavités** sous berges.
- conserver un maximum de **zones-refuges de végétation buissonnante** (saules, ronciers, épineux) sur les berges.
- conserver un maximum de **chablis et autres amas de débris ligneux** dans les boisements rivulaires.

Mesures actives :

- créer des catiches artificielles ou aménager en gîte les ruines de bâtiments ou les soubassements d'anciens moulins.

• Préservation des conditions favorables à l'alimentation

- conserver un minimum d'**encombres** qui jouent un rôle crucial pour la faune piscicole du point de vue de la structure du cours d'eau, mais également pour la micro-faune grâce à la décomposition du bois.
- favoriser la richesse biologique de la rivière et les frayères en créant une alternance entre zones éclairées et zones ombragées en fonction des radiers et des profonds.
- conserver des **mares, bras morts, dépressions humides** (zones de reproduction des batraciens).

Mesures actives :

- créer des mares à batraciens ou aménager comme tel les méandres disparus à défaut de pouvoir les recréer.

• Maintien de la tranquillité et de la sécurité des individus (notamment les jeunes)

- **concevoir les chemins de randonnées** de manière à ce qu'ils ne longent pas les cours d'eau, mais plutôt qu'ils s'en écartent et y reviennent ponctuellement au besoin.
- **encadrer les activités de chasse et de piégeage** présentant un risque d'accident pour la Loutre ou entraînant un dérangement important (fixer des règles en fonction des pratiques locales, proscrire le déterrage à moins de 50 mètres des cours d'eau, exclure l'utilisation de pièges non-sélectifs à moins de 50 mètres des cours d'eau, inclure des ripisylves dans les réserves de chasse ou les réserves biologiques).
- **encadrer les activités de pêche** pour éviter une surfréquentation du site.

Mesures actives :

- créer des « Havres de Paix » ou des « zones de tranquillité de la faune ».

• Préconisations pendant les travaux

• veiller aux conditions de coupe et de débardage :

- pour éviter les dégradations potentielles (dégradations de la végétation, déstabilisation du substrat par des engins lourds, etc.) - à ce titre, le débardage à cheval est une pratique intéressante,
- pour éviter les destructions accidentelles d'animaux par les engins mécaniques.
- **exclure tout traitement chimique** sur berges.
- utiliser des **huiles** de tronçonneuse **bio-dégradables** afin d'éviter les pollutions.
- **maintenir les rémanents de coupes** sur place pour fournir des abris aux batraciens.

Mesures actives :

- **disposer les rémanents de coupes de manière à créer des catiches** à proximité des berges. Ceux-ci doivent être placés hors zone inondable pour éviter toute reprise par les eaux lors des crues et assurer la sécurité des animaux.